

Fonds européens

Stratégie 2020: une gestion complexe pour les régions

Promus au rang d'autorités de gestion, les conseils régionaux vont devoir répartir les fonds européens en fonction de priorités thématiques fixées à Bruxelles. Opportunité ou casse-tête ?

« Les fonds européens sont une chance pour les collectivités de maintenir leur niveau d'investissement », estime Christophe Rouillon, président de la commission « Europe » de l'Association des maires de France (AMF). Et de citer l'exemple des 700 000 euros obtenus du Fonds européen de développement régional (Feder), sur un budget de 4,5 millions d'euros, pour la rénovation du chauffage de la piscine dans sa commune de Coulaines (Sarthe, 7700 habitants).

Volonté de transparence

La visibilité des montants disponibles – en légère hausse par rapport au cycle précédent – n'a jamais été aussi bonne que pour la période 2014-2020. Pour se saisir de ces opportunités, les collectivités territoriales doivent savoir se fondre dans les subtilités de la nouvelle programmation des fonds européens. Principal changement : les conseils régionaux sont désormais autorités de gestion de la plupart des programmes Feder et Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) et de 35% du Fonds social européen. Gage d'une plus grande efficacité ? En tout cas, les régions affichent leur volonté de transparence, multipliant les rencontres avec les représentants de collectivités, donnant accès sur leur site Internet à leurs programmes opérationnels validés par Bruxelles, invitant les territoires demandeurs à prendre contact avec leurs services. Pour autant, tous les points d'achoppement entre les nouvelles autorités

Gare au mirage

Les fonds européens, nouvel eldorado pour collectivités en manque de dotations de l'Etat ? « Il y a certainement une mine à prospecter, mais il faut être vigilant, car les fonds européens ne financent pas tout, restent compliqués et doivent venir en complément de financements de l'Etat ou de la région », nuance Frédéric Deshayes, président de l'Association des professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales. Mieux armées que par le passé, ces dernières sont aussi plus nombreuses sur les rangs. Ce sont les plus rigoureuses et les plus ancrées dans un mode « projet » et dans des réseaux territoriaux qui décrocheront les fonds européens.

de gestion et les collectivités bénéficiaires n'ont pas totalement disparu. « Les régions n'auront-elles pas tendance à confondre les fonds européens avec leurs propres crédits, ne finançant plus en tant que région les projets obtenant déjà des crédits européens ? » s'interroge Camille Bouron, chargé des contractualisations à la communauté d'agglomération de La Rochelle (18 communes, 147 700 hab., Charente-Maritime). « L'AMF a toujours plaidé pour réduire les inégalités au sein des régions, et c'est justement l'objectif des fonds européens. Il ne faudrait donc pas qu'ils soient concentrés sur les grandes villes, au détriment de la cohésion territoriale », souligne, pour sa part, Christophe Rouillon. « Les acteurs ruraux souhaitent conserver une liberté dans l'élaboration de leur stratégie territoriale et ne pas être enfermés dans le plan de développement régional », renchérit Marc Bonnard, président de l'association Leader France, du nom d'un programme du Feader.

Fonctionnement simplifié

« Il faut être clair avec les petites collectivités, recommande Benoît Cathala, responsable de la mission "Europe" au CNFPT. L'ingénierie des projets et des financements se fera au moins au niveau des intercommunalités, sinon au-dessus. Une concertation doit donc être menée entre les grandes collectivités qui portent des sujets structurants et les plus petites. » Mettre en œuvre une stratégie concertée et partagée, tel est bien l'enjeu pour les nouvelles autorités de gestion. « La question est main-

26,7 Md€

C'est le montant des fonds européens alloués à la France pour la période 2014-2020, dont 11,3 Md€ pour le Feader, 8,4 Md€ pour le Feder et 6 Md€ pour le FSE.

tenant celle de l'animation du territoire, avec la mise en place d'une stratégie locale au plus près des acteurs locaux. A cet égard, on peut penser que le dialogue devrait être plus simple qu'avec le préfet, à qui il était reproché de ne pas être assez en concertation avec les collectivités infrarégionales », poursuit Benoît Cathala.

Secrétaire général de l'Assemblée des communautés de France, Christophe Bernard voit dans ce nouveau cycle un autre motif de satisfaction. « Auparavant, dans les préfectures, les secrétariats généraux aux affaires régionales avaient une vision distincte de ce qui relevait du périmètre urbain, d'une part, et de la dimension agricole, de l'autre. Les régions sauront sans doute mieux mettre en relation ces deux dimensions, même si elles relèvent de deux directions différentes », espère-t-il. Autre attente : un fonctionnement simplifié pour l'ins-truction des dossiers, comme pour les remboursements de crédits, qui cristallisent régulièrement les mécontentements. En Aquitaine par exemple, les échanges vont se faire par voie électronique. « Y compris l'envoi de pièces justificatives, ce qui devrait réduire



Olivier Martin,
directeur des relations européennes
et internationales de la région Alsace.

Alsace • 1,86 million d'hab.

Des exigences communautaires lourdes qui exigent des spécialistes

«Aujourd'hui, une grande partie des fonds structurels européens porte sur des politiques pour lesquelles la responsabilité des régions est éminente. C'est donc une bonne nouvelle que tous les conseils régionaux en soient devenus les autorités de gestion», affirme Olivier Martin, directeur des relations européennes et internationales. L'expérience de l'Alsace en tant qu'autorité de gestion a commencé, elle, en 2003, alors que les fonds européens concernaient principalement l'aménagement du territoire. Pour endosser cette mission, la région a adopté une gestion centralisée. «Les fonctions techniques d'instruction et de contrôle sont opérées par la direction des relations internationales, tandis que le montage des projets et les relations avec les bénéficiaires sont assurés par les directions opérationnelles. Les exigences communautaires sont en effet lourdes et doivent être gérées par des agents dont c'est le métier», estime Olivier Martin. «Petit» territoire, l'Alsace a organisé les relations infrarégionales sur son territoire selon trois volets: consultation des acteurs régionaux selon les thématiques traitées au moment de l'élaboration

du programme opérationnel, rôle d'animation et de communication pour permettre à tous les porteurs de projet d'avoir le bon niveau d'information, travail d'accompagnement des bénéficiaires des fonds. «Il s'agit d'aider les collectivités à monter leur projet, car les démarches sont assez techniques. Prenons l'exemple d'un projet de un million d'euros pour lequel toutes les dépenses sont a priori éligibles. Si le plafond d'intervention est limité à 200 000 euros, nous leur conseillons de se concentrer sur les postes faciles à justifier, plutôt que de dépenser de l'énergie à calculer le prorata du temps qu'une assistante consacre au projet, indique Olivier Martin. En ces temps de raréfaction des ressources, il faut veiller à ce que les fonds européens se portent sur des projets significatifs et non pas sur des initiatives boiteuses, qui ont du mal à se financer autrement.»

CONTACT
Olivier Martin, tél.: 03.88.15.68.67.

À RETENIR

Autorité de gestion pour les fonds européens depuis 2003, la région Alsace a adopté une gestion centralisée de ces crédits.

les délais de remboursement», précise Bernard Lange, directeur général adjoint du pôle «affaires européennes et internationales».

Bien connaître les mécanismes

Parmi les autres nouveautés, quatre axes prioritaires, repris et contextualisés par chaque région, concentrent 80% des crédits du Feder: soutien de l'aménagement durable des territoires, renforcement de la compétitivité, amélioration des technologies de l'information et de la communication, transition vers une économie à faible émission de carbone. Et trois autres ont été identifiés pour le Fonds social européen: accompagnement des demandeurs d'emploi et des inactifs; soutien des mobilités professionnelles, anticipation des mutations et sécurisation des parcours professionnels; lutte contre la pauvreté. «Le financement de la moitié d'un rond-point ou d'une salle des fêtes par les fonds européens, c'est fini. Il faut désormais voir à laquelle de ces orientations thématiques les projets peuvent répondre pour qu'ils soient éligibles», explique Pascal Gruselle, chargé des affaires européennes à l'Association des régions de France.

Une lecture attentive des programmes opérationnels de chaque région s'impose donc, ainsi qu'un dialogue en amont avec les services régionaux. «Notre approche se veut proactive. Les services instructeurs sont à la disposition des bénéficiaires potentiels pour les aider à monter leur dossier. Nous sommes d'ailleurs en train de passer des conventions avec les conseils généraux pour qu'ils assurent également cette fonction d'accompagnement», indique Bernard Lange.

Dans ce contexte, capter les fonds européens requiert de maîtriser les mécanismes à l'œuvre. Et si les élus sont encouragés par leurs associations à se former à la matière européenne, les équipes doivent aussi se professionnaliser. Une tendance qui a déjà commencé à se dessiner dans les grandes collectivités et les intercommunalités. De son côté, le CNFPT a quadruplé son offre de formations sur les questions européennes, dont plusieurs sont consacrées aux fonds d'investissement. *Gaëlle Ginibrière*